

CONSIDÉRANT que les provisions sur charges locatives incluant le coût de la taxe d'ordures ménagères sont actuellement de 12€ au 4 rue de l'Argoat, 6€ au 6 rue de l'Argoat, 16€ au 12 place de l'Eglise, 10€ au 1,3 et 5 rue du Puits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des loyers communaux au 1^{er} janvier 2021 tels que proposés :

4 RUE DE L'ARGOAT	LOYER ACTUEL	CAVE	LOYER PROPOSÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021	CAVE
Appartement n°2	161,26€	20,87€	162,32€	20,87€
Appartement n°3	241,10€	20,87€	242,69€	20,87€
Appartement n°4	263,46€	20,87€	265,20€	20,87€
Appartement n°5	289,67€	20,87€	291,58€	20,87€

6 RUE DE L'ARGOAT	LOYER ACTUEL	GARAGE	LOYER PROPOSÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021	GARAGE
	434,13€	30,84€	437,00€	30,84€

12 PLACE DE L'EGLISE	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021
Appartement n°1	280,45€	282,30€
Appartement n°2	218,20€	219,64€
Appartement n°3	378,01€	380,50€

1, 3 et 5 RUE DU PUIITS	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021
Appartement n°1	259,98€	261,70€
Appartement n°2	260,03€	261,75€
Appartement n°3	252,84€	254,51€

DÉCIDE de fixer le montant des charges locatives incluant le coût de la taxe d'ordures ménagères à 12€ au 4 rue de l'Argoat, à 6€ au 6 rue de l'Argoat, à 16€ au 12 place de l'Eglise et à 10€ au 3 rue du Puits.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur MARIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) Elagage au terrain des sports

Nous avons du mal à trouver une entreprise répondant à notre demande d'élaguer les sapins sur toute leur hauteur. Monsieur Christophe LE TUTOUR fera la relance dans le premier trimestre 2021 avec l'espoir de confier cette tâche à l'artisan disposant du matériel adapté.

B) Elagage sur les voies communales

Une personne de la commission travaux doit être en charge de ce dossier récurrent et annuel. La méthode après un recensement annuel en ml est d'écrire aux propriétaires et dans un deuxième temps d'imposer les travaux sur la base des ml en souffrance.

Monsieur Christophe LE TUTOUR se porte volontaire pour la mise en place de ce dossier.

C) Résultats enquête publique PLUI

Monsieur le Maire présente les remarques concernant la commune et les conséquences des négociations entre les services de l'état et Pontivy Communauté sur la consommation foncière. Nous devons sortir de cette procédure pour les projets bloqués par la modification du zonage.

Pour notre commune, la discussion a porté sur :

- la suppression d'une partie du secteur KEF 005 sur la parcelle ZM62,
- l'inscription en 2 AUB d'une partie de la parcelle AA43 secteur KEF 004,
- l'inscription en 2 AUB du secteur KEF 003 pour les parcelles AA67 et 68.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces points.

Après discussion, aucune décision n'est prise concernant la suppression d'une partie du secteur KEF005, l'inscription en 2 AUB des 2 autres secteurs est approuvée.

Une seule remarque de l'enquête publique concerne la commune de l'association A.P.B. :

Cheminement butte de Kervellec : stockage inapproprié sur un chemin d'exploitation : Est-ce à noter sur une enquête publique pour un document d'urbanisme ?

Par contre, les destructions des talus sont réelles. Peu de propriétaires estiment l'intérêt des talus et des boisements. Je n'ai vu personne à la mairie pour me demander des plantations d'arbres, nous l'avons fait par conviction et dans un esprit de compensation, par contre, je ne compte pas le nombre de demandes pour couper et araser. Nous n'avons pas fait le choix de durcir la protection des éléments du paysage, contre les propriétaires. Le point B souligne notre difficulté. Nous n'avons pas fait le choix d'imposer des déclarations pour les modifications de clôture. Pourtant, nous avons tort de ne pas accepter ces petites contraintes : les feuilles dans les gouttières, le verdissement des surfaces pour avoir nos pompes à oxygène, des oiseaux dans notre jardin, un paysage agréable. QUE VOULONS-NOUS EXACTEMENT ?

Après ces différentes remarques, Monsieur LANNIC propose de lancer une opération, une naissance / un arbre.

D) Etude de préfiguration à la création d'une structure juridique d'investissement dans les projets d'énergies renouvelables

Dans notre projet de mandat, nous avons noté la réalisation d'un cadastre solaire. Même si le projet de Pontivy Communauté est plutôt destiné aux gros projets comme les panneaux photovoltaïques à l'hôpital et sur les anciennes sablières de Radenac ou les projets éoliens impliquant les citoyens. Cet outil en complément de ce que fait Morbihan Energies via la SEM 56 va nous permettre de porter les projets et les études de faisabilité des communes et de Pontivy Communauté. C'est la première étape.

E) Rapport annuel 2019 BSH Bretagne Sud Habitat

BSH dispose de 200 collaborateurs et intervient dans 203 communes du Morbihan avec 13 815 logements et 22 151 locataires. En 2019, il y a eu 1220 attributions de logements dont moins de 15 % pour des mutations.

Un logement coûte en moyenne 130 000 € TTC et 27,3 millions d'euros ont été investis dont 6,2 M€ pour de l'habitat spécifique (foyers de vie, gendarmerie, maisons relais, résidence jeune). 153 lots ont été livrés sur 16 résidences. 474 logements sont en chantier.

26,4 M€ ont financé du renouvellement urbain pour 157 logements concernés. Le bailleur prévoit un montant de 50 M€ sur 10 ans pour entretenir 1900 logements. BSH a sollicité le fonds de concours de Pontivy Communauté pour réduire les consommations énergétiques de 67 logements sur le territoire intercommunal dont les 3 logements cités au Stade datent du programme de 1998. Le montant des loyers est de 54 M€ avec un coût des impayés de 0,4 M€.

Le bureau communautaire a alloué une aide de rénovation énergétique à BSH à hauteur de 2000€ / logement. Pour la commune de Kerfourn, cela concernera 3 logements à la cité du Stade.

Les permis de construire des 4 maisons sont en instruction à Pontivy Communauté.

F) Installations d'assainissement non collectif non conforme

Le nouveau contrôle des installations d'assainissement non collectif devrait être effectué en 2021. Une lettre d'information sera adressée aux installations classées polluantes. Des efforts ont été effectués par de nombreux propriétaires mais 48 maisons méritent une attention particulière.

G) Viabilisation parcelle AA 13

La demande de raccordement électrique a subi du retard avec une réponse tardive de Morbihan Energies. Cette demande est effective ce jour dans l'attente de l'estimation du coût de raccordement. Pour le raccordement eau potable, eau pluviale, assainissement collectif, le devis est de 8404 € HT. Le contact est pris pour le téléphone.

F) Présentation de la Mission Locale du Centre Bretagne

La Mission Locale du Centre Bretagne s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire quel que soit leur niveau de formation. Elle propose un accompagnement adapté pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La Mission Locale intervient sur les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor en disposant de 6 points d'accueil : Pontivy, Loudéac, Locminé, Merdrignac, Le Mené et Baud.

En 2019, la Mission Locale, c'est 857 jeunes venus pour la 1^{ère} fois et 1917 jeunes accompagnés.

Les financeurs sont l'Etat, les EPCI, la Région, les Conseils départementaux, Pôle Emploi...

La Mission Locale est devenue une structure importante et souhaite se recentrer sur les communes et sur la proximité.

Ainsi, elle met en place des veilleurs municipaux, qui doivent permettre de tisser une toile la plus dense possible sur le territoire de la Mission Locale.

Ce veilleur sera désigné par le maire de chacune des 84 communes sur lesquelles la Mission intervient.

Mme KLEIN & Mme FRANCHETEAU se portent candidate pour assumer ce rôle.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h55.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Christophe LE TUTOUR</i>	
<i>Françoise COBIGO</i>		<i>Marie-Thérèse EVEN</i>	
<i>Denis LE TEXIER</i>		<i>Véronique FRANCHETEAU</i>	<i>Pouvoir à Caroline KLEIN</i>
<i>Joseph LE GUENIC</i>		<i>Philippe LANNIC</i>	
<i>Julien GAINCHE</i>		<i>Ernest LE JOSSEC</i>	<i>Pouvoir à Éric POSSÉMÉ</i>
<i>Monique LE BRETON</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>	<i>Pouvoir à Joël MARIVAIN</i>	<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Caroline KLEIN</i>			